

CONSEIL DE QUARTIER MONTMARTRE

Rencontre publique | Mardi 19 février 2019



Compte-rendu des échanges



Service Démocratie locale
Mairie du 18e
Contact : cq18@paris.fr
01.53.41.17.56



Conseils de quartier 18



Une rencontre du Conseil de Quartier Montmartre s'est tenue mardi 19 février 2019 au Musée de Montmartre, que nous remercions encore pour leur accueil.

Environ 30 participants étaient présents. La rencontre était animée par le service Démocratie locale de la Mairie du 18e. Jean-Philippe Daviaud était présent en tant qu' élu référent du Conseil de Quartier Montmartre.

Les échanges se sont déroulés en deux temps : d'abord les participants ont été invités à se répartir sur trois tables thématiques. Celles-ci avaient été définies par un "ordre du jour participatif" diffusé quelques semaines auparavant à tous les habitants inscrits au Conseil de quartier.



Les trois thèmes ainsi retenus étaient :

- vie & animations de quartier
- commerces & terrasses
- espace public & propreté

Durant 1h15, les participants ont échangé par groupes sur ces sujets. Par ailleurs, plusieurs « intervenants ressources » étaient présents afin d'accompagner les habitants dans leurs travaux par tables. Enfin, le second temps de la rencontre consistait en une restitution des discussions de groupe.

Voici le compte-rendu synthétique des échanges par groupes et en plénière.

Les participants sont invités à se répartir sur les 3 tables thématiques issues de l'ordre du jour participatif :
vie & animations de quartier / commerces & terrasses / propreté & espace public
Puis un temps de restitution en plénière permet de partager les échanges de chacun des groupes.



"VIE & ANIMATIONS DE QUARTIER"

Trois sujets ont été développés par les participants à ce groupe thématique.



La question des boutiques touristiques : l'objectif est de favoriser l'installation de commerces de bouche et du quotidien en réduisant le nombre de magasins dédiés aux touristes produisant uniquement des produits fabriqués à l'autre bout du monde sans création de valeur en France. Favoriser les commerces de vrac, producteurs locaux et bios, etc.

Organiser une balade gustative de quartier pour valoriser les commerces qui correspondent davantage aux attentes des habitants, plus qu'aux touristes.

Interlocuteurs : nécessité d'une réelle volonté politique pour lutter contre le tourisme de masse qui menace la vie de quartier et les petits commerces du quotidien. S'inspirer de la politique touristique menée par certaines capitales comme ce qui a été fait à Amsterdam.

Axes d'action : - Légiférer

- Intervenir auprès des bailleurs sociaux propriétaires de rez-de-chaussée / commerce
- Nouer des partenariats avec « Ateliers d'art de France » ou d'autres associations « Made in France » pour installer des boutiques de création française à Montmartre.

Projet : végétalisation d'une partie de la rue Durantin entre la rue Garreau et la rue Tholozé par l'installation d'environ 5 jardinières :

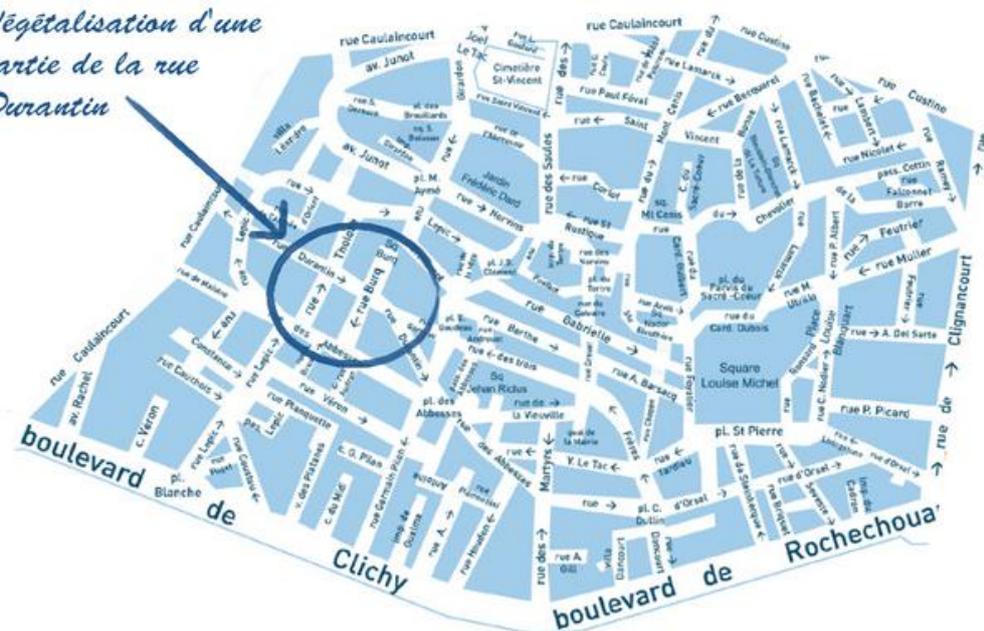
- Angle rue Garreau / rue Durantin
- Angle impasse Burcq / rue Durantin
- Angle rue Burcq / rue Durantin

Interlocuteurs : Philippe Durand et Végétalisons notre 18e

Calendrier : printemps 2019

Coût : environ 2500€

Végétalisation d'une partie de la rue Durantin



Projet : Mise en lumière du Pont Caulaincourt

Ce projet a été déposé sur le site du Budget Participatif :

<https://bit.ly/2F3qoF9>

Les porteurs du projet présents au Conseil de quartier ont invité les habitants du quartier Montmartre à s'y associer.

Interlocuteurs : service voirie, cimetière Montmartre, le Conseil de quartier « Grandes Carrières-Clichy ». Associer un scénographe, un électricien, un architecte, ainsi qu'un spécialiste écologiste - développement durable pour le fonctionnement.

Les participants sont invités à se répartir sur les 3 tables thématiques issues de l'ordre du jour participatif :
vie & animations de quartier / commerces & terrasses / propreté & espace public
Puis un temps de restitution en plénière permet de partager les échanges de chacun des groupes.



”COMMERCES & TERRASSES”

Le groupe est animé par un habitant impliqué depuis plusieurs années au sein du Conseil de quartier sur la question des terrasses et ayant participé à la marche exploratoire de novembre 2018.



Constats :

La Direction de l'Urbanisme ainsi que les élus du 18e sont chargés de faire respecter la réglementation et l'espace public, qui est un bien commun. Cependant, cet espace n'est pas toujours respecté par certains commerces.
Exemple : le tabac à l'angle de la rue des Abbesses et de la rue Ravignan ne dispose pas d'une autorisation d'occuper l'espace public. Il y a des nuisances sonores dues à l'occupation abusive de terrasses devant le restaurant « Il Duca », 26 rue Yvonne Le Tac ; le passage est réduit pour sortir de l'immeuble (50cm).
Par ailleurs, il y a parfois une contradiction entre les avis des élus d'arrondissement sur une demande d'autorisation de terrasses et la réponse donnée par l'échelon central de la Ville.

Sur la réglementation :

La verbalisation s'effectue par la Direction de l'Urbanisme (DU) et la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP), qui travaillent en trois x huit pour dresser des contraventions en cas de dépassement de la surface occupée illégalement. L'amende est de 68€, ce qui est jugé très insuffisant pour être dissuasif.
Il existe une échelle de sanctions : 1. Amende ; 2. Avertissement ; 3. Retrait d'autorisation.
A Paris, les élus ont défini l'occupation de l'espace public sur un trottoir selon la règle 1/3 terrasses / 1/3 piétons montants / 1/3 piétons descendants.
Pour l'autorisation de terrasse ou d'étalage, le renouvellement se fait tous les ans de manière tacite.
Quand un commerçant a une autorisation pour une terrasse mais dépasse ce qui est autorisé, un complément de droit lui est demandé, équivalant à deux fois le tarif pour sa terrasse. Cela interroge les participants : est-ce une façon de régulariser une terrasse qui s'étend au-delà de son autorisation ?
Le règlement d'occupation des terrasses est à retrouver ici : <https://bit.ly/2J4CSQF>

Des interrogations :

De quelle façon interagissent la Direction de l'Urbanisme et la Mairie du 18e ? Quel élu s'occupe de délivrer les autorisations de terrasses ? Pourquoi n'y a-t-il aucun retrait d'autorisation depuis 5 ans, malgré les nombreuses photos significatives et les PV déposés en masse ? Depuis quand la réglementation établie par la Mairie de Paris n'a-t-elle pas été rediscutée au Conseil de Paris ? Peut-on mettre les tables / chaises aux objets trouvés ?
Jean-Philippe Daviaud indique que les instruments juridiques face à ces difficultés sont limités. Cela peut passer par des retraits d'autorisation, mais c'est une procédure longue et compliquée. Un autre levier d'actions sont les amendes de la DPSP, avec des agents supplémentaires qui ont été déployés dans le 18e. Cependant, le montant de ces amendes, jugé non-dissuasif, est fixé par la loi et ne dépend pas de la Ville de Paris. Enfin, il peut être envisagé de végétaliser des emplacements identifiés : 5 emplacements potentiels ont été identifiés aux Abbesses et sont en cours d'étude avec Gilles Ménède (élu à la voirie et aux déplacements).

Propositions :

- Mettre des bacs de végétalisation dans chaque place non respectée au titre de l'espace public
- Faire respecter les places handicapées (souvent occupées par des tables et chaises).
- Projet de sensibilisation « PMR » : organiser une action avec Catherine Belem (élue au handicap) et une association de PMR (personnes à mobilité réduite)
- Opération « Paris Respire » : multiplier les samedis où les rues seraient entièrement piétonnes afin de faciliter au moins pendant cette journée la circulation piétonne.
- Étudier la possibilité d'une zone 20 sur tout le quartier Montmartre ou zone de rencontre pour la circulation automobile : priorité aux piétons, respect de tous les modes de circulation. Certains participants en plénière évoquent les difficultés qu'une zone 20 peut poser : voitures qui restent plus longtemps dans le quartier donc polluent plus, non-respect de la réglementation,... Un groupe de travail va être organisé au sein du CQ sur cette question.

Les participants sont invités à se répartir sur les 3 tables thématiques issues de l'ordre du jour participatif :
vie & animations de quartier / commerces & terrasses / propreté & espace public

Puis un temps de restitution en plénière permet de partager les échanges de chacun des groupes.

”CADRE DE VIE & PROPRETÉ”



Gilles Ménède, adjoint au Maire du 18e, chargé de la propreté, de la voirie et des déplacements et Mélanie Jeannot, cheffe de la division de propreté du 18e arrondissement, sont présents pour échanger avec les participants.



Constats

Les habitants qui ont participé à cette table ont fait remonter différents points.

- Problème propreté des trottoirs et d'hygiène de certaines rues du quartier.
- Questions sur les fréquences de nettoyage.
- Sanisettes en nombre insuffisant, urinoirs.
- Signalétique pas suffisante ou détériorée.
- L'absence de salage préventif pendant l'épisode neigeux.
- L'entretien des pentes des escaliers : désherbage et retrait des déchets.
- Sites touristiques où il y a prolifération de rats.
- Nuisances sonores sur la Butte.
- Problème lié au parc à motos devant 36 rue Lamarck.
- Barriérage rue Muller lors du "Montmartre respire" n'est pas respecté par les voitures.

Informations

- Poubelles compactantes (testées).
- Communication des chiffres de verbalisation.

Questions en suspens

- Quid des stations de rechargement pour les véhicules électriques ?
- Rue André del Sarte, travaux privés sur la rue depuis plus de deux ans. Qu'en est-il ?

Idées de projets et recommandations

- Nettoyer les panneaux de signalisation.
- 36 bis rue Lamarck = suppression de l'espace moto inadapté. Un espace végétalisé, des parkings vélos et une place de stationnement PMR devraient être envisagés. Un rendez-vous fin mars est prévu entre Gilles Ménède et des habitants à ce sujet.
- Proposition d'accoler un urinoir aux sanisettes Decaux.
- Renforcer la signalisation pour orienter vers les toilettes publiques, le mobilier urbain (corbeilles de rue,...).
- Sur les escaliers : proposition d'organiser un rendez-vous sur place pour faire un état des lieux précis.



CONSEIL DE QUARTIER MONTMARTRE

Un Conseil de Quartier, c'est quoi ?

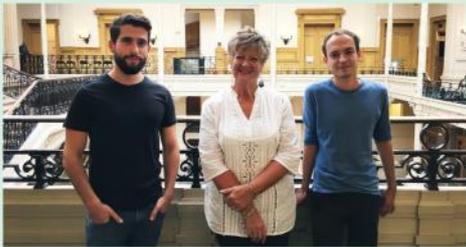
18^e
MAIRIE

LE SERVICE DÉMOCRATIE LOCALE

Le service Démocratie Locale de la Mairie du 18^e assure le **relai entre les habitant.e.s de l'arrondissement, les services de la Mairie et les élu.e.s.**

Il contribue à la **mobilisation de tou.te.s les habitant.e.s au sein des Conseils de quartier, accompagne celles et ceux qui ont des idées de projets** pour leur permettre de les réaliser. Il est enfin un point d'appui méthodologique en termes d'**animation de dispositifs participatifs** : réunions, ateliers, marches exploratoires, etc.

Le service Démocratie Locale s'occupe aussi de l'organisation du Conseil d'Arrondissement et du CICA (Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement).



Le service Démocratie Locale est composé de Nicolas, Pascale et Paul.

VOTRE CONSEIL DE QUARTIER EST UNE INSTANCE...

- d'information mutuelle
- de participation et de dialogue démocratique
- de consultation
- de construction collective de projets pour le quartier

Votre Conseil de quartier, c'est vous ! J'HABITE ET/OU TRAVAILLE DANS LE 18^E

J'aime mon quartier et ses habitants, je veux qu'on leur donne la parole.

Je rejoins l'équipe de mobilisation de mon Conseil de quartier.

Je veux m'informer et participer aux échanges sur mon quartier.

J'assiste aux Conseils de quartier publics, vote le financement de projets et suis l'actualité de mon quartier.

J'ai une idée de projet ou un sujet à discuter en lien avec mon quartier.

Je rejoins ou lance un groupe thématique avec d'autres habitant.e.s.

LES MOBILISATEURS

Les équipes de mobilisation, ouvertes à tou.te.s sur inscription, font connaître l'existence et le rôle des Conseils de quartier, recolent les coordonnées des habitant.e.s intéressé.e.s et leur parole pour constituer l'ordre du jour du prochain Conseil de quartier public.

LES CONSEILS DE QUARTIER PUBLICS

Leurs dates sont fixées en début d'année. L'ordre du jour est participatif : construit en amont de manière collective (sondages, formulaires, collectes de parole) ou le jour J avec les personnes présentes.

LES GROUPES PROJETS OU THÉMATIQUES

Tou.te.s les habitant.e.s ayant un projet ou une thématique les intéressant peuvent y travailler collectivement. Cela peut aboutir au financement d'un projet par le Conseil de Quartier ou à des réunions publiques thématiques.

LA GESTION DU BUDGET

Le financement d'un projet impliquant une dépense de fonctionnement ou d'investissement est soumis au vote des habitant.e.s (en ligne, dans des lieux ressources du quartier, via les mobilisateurs) Un Conseil de Quartier dispose chaque année de 3306 euros de budget de fonctionnement et 8264 euros de budget d'investissement.



Vous souhaitez rejoindre votre Conseil de quartier ? Inscrivez-vous auprès du service Démocratie locale :

cq18@paris.fr - 01 53 41 17 56



Toutes les actualités des Conseils de quartier sur www.mairie18.paris.fr et sur Facebook : [Conseils de Quartier 18](https://www.facebook.com/ConseilsdeQuartier18)

LE BUDGET PARTICIPATIF. PENSEZ-Y !

Au sein d'un Conseil de quartier, on peut discuter entre habitant.e.s et associations de projets à déposer au Budget Participatif !
Plus d'infos : www.budgetparticipatif.paris.fr



LES CONSEILS DE QUARTIER DU 18^E

Principaux changements issus de la concertation engagée par la Mairie du 18^e entre janvier et juillet 2018.
Ce qui change, ce qui évolue.

1. LES MOBILISATEURS

Les équipes d'animation deviennent des équipes de mobilisation, **ouvertes à tous sur inscription**. Ces équipes de mobilisation devront faire connaître et le rôle du quartier, tout en

2. LES GROUPES PROJETS OU THÉMATIQUES

Tous les habitants ayant une idée de projet ou une thématique qui les intéressent pourront **y travailler collectivement**. Cela peut aboutir à une demande de financement ou à l'organisation de réunions publiques thématiques.

4. LA GESTION DU BUDGET

A chaque nouveau projet impliquant une dépense de fonctionnement ou d'investissement

LES CONSEILS DE QUARTIER DU 18^E

